



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau de la Police Générale / Service des Armes
Téléphone : 04-93-72-25-12 ou 25-23 ou 25-17
Permanence téléphonique du lundi au jeudi de 9 h à 11h 30
mail: pref-armes@alpes-maritimes.gouv.fr
site internet de la préfecture: <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr>

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CARTE EUROPEENNE D'ARME A FEU (CEAF)

- CERFA n° 10832*03 rempli lisiblement, daté et signé, faisant connaître les armes à inscrire sur la CEAF ;
- Photocopie d'une pièce justificative d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ou titre de séjour en cours de validité pour un ressortissant étranger ;
- Photocopie de 2 justificatifs de domicile différents et récents (EX : quittance d'électricité, de téléphone,...) ;
- Photocopie du permis de chasse et de la validation de l'année en cours, ou de l'année précédente, ou licence de tir sportif de l'année en cours ;
- 2 photographies d'identité, de face, récentes, aux normes ;
- Photocopie du (ou des) récépissé(s) de déclaration, d'enregistrement ou des autorisations en cours de validité devant figurer sur la CEAF ;
- Si possible votre numéro de téléphone et/ou votre adresse mail

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR LE RENOUVELLEMENT OU LA MODIFICATION D'UNE CARTE EUROPEENNE D'ARME A FEU (CEAF)

- CERFA n° 10832*03 rempli lisiblement, daté et signé, faisant connaître les armes à inscrire sur la CEAF ;
- Photocopie d'une pièce justificative d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ou titre de séjour en cours de validité pour un ressortissant étranger ;
- Photocopie de 2 justificatifs de domicile différents et récents (EX : quittance d'électricité, de téléphone,...) ;
- Photocopie du permis de chasse et de la validation de l'année en cours, ou de l'année précédente, ou licence de tir sportif de l'année en cours ;
- Photocopie du (ou des) récépissé(s) de déclaration, d'enregistrement ou des autorisations en cours de validité devant figurer sur la CEAF ;
- Si possible votre numéro de téléphone et/ou votre adresse mail ;
- Nous joindre également la Carte Européenne d'Armes à Feu pour la mise à jour

Les dossiers doivent être transmis, par voie postale exclusivement, à l'adresse suivante :
Services de l'État dans les Alpes-Maritimes / Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau de la Police Générale / Service des Armes
147, boulevard du Mercantour
06286 NICE CEDEX 3

Pour toute précision ou renseignement complémentaire, vous pouvez également vous rendre sur le site :
www.service-public.fr (rubrique : tout « loisirs » / armes)

